



Vente-  
rol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2016

~~~~~

Date de convocation : 17 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt quatre octobre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de M. Pierre LAURENT, excusé, qui avait donné procuration à Mr Dominique JOUVE, Mr Patrick BLANCHET excusé, qui a donné procuration à Mme TOURRE Martine. Mme COULLET Marie Absente.

Madame Martine TOURRE a été nommée secrétaire de séance.

### **1) Compte-rendu du conseil du 12 septembre 2016**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2) Eclairage public : reprise de compétence CCVE et convention délégation au SDED.**

#### Compétence Eclairage public :

Cette compétence a été déléguée à la CCVE mais celle-ci ne l'exerce que partiellement (maintenance courante).

Certaines communes de la future CCBDP (Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale) ont une convention de délégation au SDED de l'exploitation de leur éclairage public qu'elles n'envisagent pas de dénoncer.

Il est donc envisagé que la CCVE restitue cette compétence aux communes. Celles-ci pourront la confier au SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme).

Nous sommes dans l'attente du vote de la CCVE, et tous les éléments et documents nécessaires n'ayant pas été fournis à la date de la séance, ces points sont reportés au prochain conseil municipal.



Vente-  
rol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**3) Convention CAUE : étude architecturale et préparation de l'appel d'offres pour étude et maîtrise d'œuvre ( entrée Nord).**

Les besoins d'aménagement des bâtiments mairie / salle polyvalente / école dans les prochaines années, certains ou hypothétiques, sont importants.

D'autre part, l'aménagement de l'entrée nord doit prendre en compte ces besoins.

Il est proposé de contractualiser avec le CAUE 26 pour qu'il effectue pour le compte de la commune une étude globale. C'est sur la base de cette étude que les subventions pourront être demandées et les appels d'offres lancés (maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'entrée nord, constructions).

Le CAUE prévoit 14 journées pour un coût global de 4 830 €.

Avis favorable à l'unanimité.

**4) Virement de crédits sur budget communal**

Deux insuffisances de crédit budgétaire sont à régulariser sur les comptes suivants :

- 2183 (matériel informatique ou de bureau), correspondant à l'achat d'une tablette pour l'ALSH, d'un montant de 1056 € ; virement de crédit proposé à partir du compte 21318 (autres bâtiments publics),

- 21311 (réaménagement de la mairie) d'un montant de 1304€ correspondant aux travaux de peinture supplémentaires ; virement de crédit proposé à partir du compte 21318 également.

- De même, après concertation, une subvention exceptionnelle de 2000 € sera versée à la coopérative scolaire, il est nécessaire de faire un virement de 1400 € sur le compte 6574 à partir du compte 615228.

Avis favorable à l'unanimité.

**5) Bistrot de Venterol : demande de travaux sur local cuisine**

Les élus ont pris connaissance de deux courriers envoyés par Mme TELIAS au maire avec copies aux conseillers municipaux.

Le premier courrier concerne sa gestion du Bistrot de Venterol et sa politique commerciale.



Vente-  
rol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Le maire indique qu'il ne répondra plus à ce genre de courrier polémique alors que la seule remarque faite à Mme TELIAS a été qu'il était dommage pour la commune et l'accueil des touristes qu'on ne puisse plus prendre un verre sur la terrasse ombragée pendant l'été.

Le maire précise que les conseillers municipaux restent libres d'adresser une réponse au courrier qui leur était adressé spécifiquement. Cette proposition n'est pas retenue.

Le second courrier renouvelle sa demande d'isolation de la cuisine du Bistrot.

Il est indiqué que la température dans la cuisine atteignait certains jours de juillet une température de 35°, voire 40°. Pour mémoire, c'était le niveau atteint à l'extérieur dans la journée.

Après vérification dans le dossier des travaux établi en 2000, la toiture terrasse est isolée avec 200 mm de laine de verre.

Le problème n'est donc manifestement pas posé par un manque d'isolation du bâtiment mais bien par un défaut d'évacuation des calories excédentaires produites par la cuisine.

Seule une ventilation et/ou une climatisation semblent être en mesure d'abaisser la température.

Dans le cadre d'un bail commercial, la mise en place de ce type de matériel est à la charge de l'exploitant.

Une réponse sera faite en ce sens à Mme TELIAS.

**6) Création d'un poste d'adjoint administratif titulaire 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe.**

Mme Claudie Blackett a annoncé son départ pour la fin de l'année. Il est nécessaire de rechercher une personne compétente pour reprendre ses fonctions mais aussi pour seconder Isabelle Brunaud et la remplacer pendant ses absences.

Pour se donner une chance de trouver une personne réunissant les compétences nécessaires, il faut consulter au sein du personnel titulaire de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, le volume de travail administratif ne cesse d'augmenter, nécessitant quelques heures complémentaires.

Une offre de poste va paraître sur un site dédié aux fonctionnaires en recherche d'emploi, pour un temps de travail de 24 h par semaine.

Ce recrutement entraînerait un surcoût d'environ 8000 € par an (pour mémoire : masse salariale = 260 000 €).

Avis favorable à l'unanimité.

**7) Conventions VEOLIA**



Vente-  
rol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Il s'agit de renouveler pour 3 ans les conventions d'assistance de VEOLIA pour le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement.

Pour mémoire : la loi NOTRe a prévu que ces compétences seront transférées aux EPCI au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Chaque convention comporte une part forfaitaire pour les opérations périodiques, et une grille tarifaire pour les interventions ponctuelles à la demande de la mairie.

Le forfait couvre les contrôles périodiques sur les équipements (surpresseurs, armoires électriques, télégestion, pompes de relevage, etc.), l'entretien hebdomadaire de la station d'épuration des Estangs et le nettoyage mensuel et le curage annuel des stations de relevage.

Les forfaits annuels s'élèvent à 7 950 € HT (eau potable) et 6 600 € HT (assainissement). A base comparable, cela représente une augmentation annuelle de 3% environ, conforme aux règles de la profession validées par le Ministère de l'Environnement.

Le tarif horaire de base d'intervention est fixé à 52,00 € HT (coût complet). Les majorations pour interventions longues ou pour travail hors heures ouvrées ont été renégociées à la baisse par le maire et Denis Galland.

Avis favorable à l'unanimité.

**8) Travaux de réfection de peinture et protection de l'œuvre de la Chapelle Sainte Perpétue**

L'APAVEN a fait réaliser une étude puis a consulté deux entreprises spécialisées.

Elle a pris contact avec la conservation départementale qui a validé l'étude et le devis à retenir. Le département pourrait nous aider à hauteur de 40%. Le dossier n'étant pas complet pour prendre une délibération, base de la demande de subvention, ce dossier est reporté et inscrit au prochain conseil municipal.

**9) Rapport d'activité de la CCVE**

Document transmis à tous les élus lors de l'envoi de la convocation.

**10) Assistance du CAUE pour la révision du PLU**

Nous avons retenu lors de notre conseil de janvier 2016 le principe de poursuivre notre collaboration avec le CAUE pour son aide pour la révision du PLU.



Vente-  
rol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Il s'agit de renouveler notre adhésion (1 421 €) et de signer la convention qui stipule que les 4 journées d'assistance incluses dans cette somme seront affectées à la révision du PLU.

Avis favorable à l'unanimité.

**11) Dossiers en cours**

- Aménagements et constructions quartier Saint Jean : Présentation sur écran d'une première esquisse du projet réparti sur 3 zones en AUb ( à inclure dans révision du PLU), qui comprendrait 8 logements locatifs créés et gérés par DAH, et 8 logements en accession à la propriété (en deux tranches) construits et commercialisés par Habitat Dauphinois. On rajouterait éventuellement un très petit ensemble de logements pour personnes âgées ou handicapées.
- Révision du PLU : prochaine réunion de travail le 9 novembre avec le cabinet Urbarchi qui rencontrera les agriculteurs de la commune.
- Expropriation entrée Nord : celle-ci a été prononcée par le Juge au profit de la commune. Il reste à établir l'indemnité. Le juge de l'expropriation a fixé son audience 7 décembre 2016 à la mairie de Venterol. Mr et Mme MARCUZY ont été avertis. Cette réunion aura lieu en présence du commissaire du gouvernement.
- Ferme Marcellin : la SAFER a bouclé le dossier. Les terrains et le bâtiment ont été répartis sur 3 acquéreurs pour un montant total de 280 000 €. Le notaire est en train d'établir les actes et attend les derniers documents administratifs. La signature est prévue avant la fin de l'année.
- Projet d'aménagement du terrain de sports : les travaux sont en cours de réalisation comme prévu. Une inauguration sera organisée le 3 décembre prochain.
- Fusion des communautés de commune : elle est dans sa phase finale pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- L'assemblée générale de l'association de la cantine scolaire s'est très bien passée malgré le peu de présence des parents. l'association a renouvelé son bureau.

Un "permis à points" va être mis en place pour responsabiliser les enfants et obtenir un peu plus de discipline.



Vente-  
rol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

L'intégration de Karine NOYER dans ses nouvelles fonctions se passe très bien.

- Patrice DUC demande quand aura lieu le goudronnage des voies du lotissement des Estangs.  
R : les travaux sont prévus au premier semestre 2017 et seront financés logiquement par une petite partie des recettes de la vente de la ferme Marcellin.

- Syndicats de rivière de l'AEygues : la fusion des syndicats n'aura pas lieu au 01/01/2017. Certaines communes s'étant prononcées contre, les Préfets de la Drôme et du Vaucluse ont décidé de ne pas passer outre leur avis.
- Incivilités : de nombreuses incivilités sont toujours à déplorer : le maire a écrit un article à ce sujet dans le prochain bulletin.
- Prolifération des chats : notamment à Novézan, vers le cimetière et dans le village de Venterol : une campagne de stérilisation va être mise en place par la commune, à ses frais, avec l'aide d'habitants.

Il est rappelé que le nourrissage des animaux errants est en principe interdit.

- Marché de Noël : la municipalité a décidé de maintenir le marché de Noël qui aura lieu le 9 décembre prochain : renseignements en mairie.
- Logements venterolais : un appartement va se libérer en fin d'année, et un nouveau locataire a déjà été retenu. Des travaux de rafraichissement devront être réalisés avant la relocation.
- Panneaux et signalétique : le projet mené par le PNR et la CCVE avance. La municipalité espère pouvoir enfin installer des panneaux uniformes d'ici l'été prochain.
- Poubelles : Marie-Anne LAPORTE conduit un projet d'amélioration pratique et esthétique des emplacements réservés au dépôt des containers d'ordures ménagères.



Vente-  
rol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Il est rappelé une fois de plus que les déchets autres que ceux admis dans les containers doivent être portés à la déchetterie intercommunale des Laurons.

- La municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière apportée par l'Education Nationale à l'achat de tablettes numériques pour l'école communale. La commune apportera donc sa contribution.

- Dates à retenir :
  - 26/10 : commission urbanisme à 18h30
  - 8/11 : commission voirie à 18h30
  - 11/11 : commémoration à 11h devant la mairie
  - 19/11 : Fête du vin primeur à la salle des fêtes
  - 3/12 : inauguration terrain de sport
  - 9/12 : petit marché de Noël à la salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le lundi 14 novembre 2016 à 20h30.